

**Aides financières de l'Etat : plus  
d'efficacité et moins d'effets  
secondaires indésirables**

SCIENCE ET POLITIQUE

*à table!*



académies suisses  
des sciences

# Programme

- **Les subventions en tant qu'instrument de politique financière : une classification juridique**

Andreas Lienhard, professeur ordinaire de droit public et administratif, Centre de compétences en administration publique, Institut de droit public, Université de Berne

- Discussion 1ère partie

- **Subventions aux effets nuisibles pour le climat en Suisse : premiers résultats**

Philippe Thalmann, professeur, directeur du Laboratoire d'économie urbaine et de l'environnement de l'EPFL

- Discussion 2ème partie

# Autres spécialistes (en plus des orateurs)



**Irmi Seidl**, professeure titulaire, Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL



**Stefan Rieder**, Chargé de cours permanent au séminaire de sciences politiques de l'Université de Lucerne



**Thomas Widmer**, professeur ordinaire de sciences politiques, Université de Zurich

# Les subventions comme instrument de la politique budgétaire : une qualification juridique

## Science et Politique à table !

10 septembre 2024

Prof. Andreas Lienhard

Centre de compétences en administration publique et Institut de droit public, Université de Berne

# Bund verschenkt Milliarden – nur weiss er nicht, wie viele

Steuervergünstigungen in der Schweiz Der Staat fördert Zwecke wie Vorsorge, Lebensmittelversorgung oder Luftfahrt mit Steuerrabatten. Aber er hat keinen Überblick und verstösst sogar gegen das Gesetz.

Der Bund – Donnerstag, 12. Oktober 2023

## Der Bund verteilt Milliarden an schädlichen Subventionen

*In der Landwirtschaft und beim Klimaschutz könnte viel Steuergeld eingespart werden, sagt eine Luzerner Studie*

NZZ 16. Mai 2023

### Subventionen: Synthesebericht vergangener Prüfungen

Eidgenössische Finanzverwaltung

EIDGENÖSSISCHE FINANZKONTROLLE  
CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES  
CONTROLLO FEDERALE DELLE FINANZE  
SWISS FEDERAL AUDIT OFFICE



11. Januar 2024

«Gaillard-Bericht»

## So soll der Bund fünf Milliarden Franken sparen

10 vor 10 vom 05.09.2024

Ausgaben im Sozialbereich, für Verkehr, für Bildung und Subventionen sollen gekürzt werden. Die vom Bund eingesetzte Expertengruppe hat in Bern informiert.

# Subventions de la Confédération en 2023

**Dépenses totales de la Confédération : 81,0 milliards (100%)**  
**Subventions : 47,6 milliards (58,8%)**

Les dix subventions les plus importantes :

Subventions de l'ensemble de la Confédération	47'573'631'430	100,0%
Prestations versées par la Confédération à l'AVS	10'099'000'000	21,2%
Apport au fonds d'infrastructure ferroviaire	5'729'691'331	12,0%
Prestations versées par la Confédération à l'AI	4'030'587'085	8,5%
Réduction individuelle des primes (RIP)	3'043'578'587	6,4%
Paiements directs versés dans l'agriculture	2'811'233'872	5,9%
Contribution financière au domaine des EPF	2'534'998'100	5,3%
Institutions chargées d'encourager la recherche	1'269'753'400	2,7%
Apport au fonds alimenté par le suppl. perçu sur le réseau	1'225'834'461	2,6%
Transport régional des voyageurs	1'160'674'288	2,4%
Ukraine: contributions aux cantons	1'069'864'224	2,2%

[https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/themen/finanzpolitik\\_grundlagen/subv\\_subvueberpruef/db\\_bundessubv.html](https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/themen/finanzpolitik_grundlagen/subv_subvueberpruef/db_bundessubv.html)

# Objet et fonctions

- > Les subventions comme **argent ou avantages pécuniaires** de l'Etat à des tiers en dehors de l'administration centrale
- > Instrument d'encouragement ou de maintien d'**activités ou de structures d'intérêt public** ou de **financement de tâches publiques**
- > Instruments d'**orientation des comportements** ou de **redistribution**
- > Alternatives à d'**autres instruments de pilotage** tels que taxes (d'incitation), principes et interdictions, recommandations

# Types de subventions

## > Aides financières ...

### Loi sur le climat et l'innovation

#### Art. 6 Encouragement de technologies et de processus innovants

<sup>1</sup> La Confédération assure aux entreprises jusqu'en 2030 des aides financières pour le recours à des technologies et processus innovants leur permettant de mettre en œuvre les feuilles de route visées à l'art. 5, al. 2, ou différentes mesures prévues par celles-ci.

## > ...ou indemnisations

### Loi sur le transport de voyageurs

#### Art. 28 Indemnisation des coûts non couverts des prestations de transport commandées<sup>31</sup>

<sup>1</sup> Pour la prestation du transport régional de voyageurs qu'ils commandent conjointement, la Confédération et les cantons (commanditaires) indemnisent les entreprises pour les coûts non couverts selon les comptes planifiés.<sup>32</sup>

## > Subventions liées à un besoin ou subventions discrétionnaires

## > Subventions de promotion ou subventions de maintien

## > Subventions couplées



# Cadre constitutionnel

## > Compétence fédérale

### Constitution fédérale

#### Art. 71 Cinéma

<sup>1</sup> La Confédération peut promouvoir la production cinématographique suisse ainsi que la culture cinématographique.

<sup>2</sup> Elle peut légiférer pour encourager une offre d'œuvres cinématographiques variée et de qualité.

## > Principe de légalité (base légale)

- Loi spéciale (par exemple loi climat)
- Loi sur les subventions comme cadre

## > Décisions de dépenses (budget)

## > Efficacité et efficience

## > Principe de l'égalité de traitement / Interdiction de distorsions de concurrence

# Bases pour l'obtention de subventions

616.1

## Loi fédérale sur les aides financières et les indemnités

(Loi sur les subventions, LSu) du 5 octobre 1990 (État le 13 février 2023)

### Art. 1 But

<sup>1</sup> La présente loi subordonne l'octroi d'aides financières (aides) ou d'indemnités par la Confédération pour l'ensemble de son domaine de compétence aux conditions suivantes:

- a. les aides ou indemnités sont suffisamment motivées;
- b. le but auquel elles tendent sera atteint de manière économique et efficace;
- c. elles sont allouées selon des principes uniformes et équitables;
- d. elles sont fixées conformément aux impératifs de la politique financière;
- e. ...<sup>4</sup>

<sup>2</sup> La présente loi définit les principes applicables en matière de législation et fixe les dispositions générales régissant les divers régimes d'aides et d'indemnités.

### Art. 7 Autres conditions

Les dispositions légales régissant les aides doivent prévoir que:

- g. l'on renonce en principe aux aides sous forme d'allègements fiscaux;

# Examen des subventions

- > **Compte rendu et contrôle des différents rapports juridiques des subventions**
  - le cas échéant restitution ou annulation
  
- > **Contrôles spéciaux**
  - comme par ex. par l'OFT concernant le transport régional de voyageurs
  
- > **Contrôle périodique des dispositions sur les subventions**  
portant sur la conformité avec les principes de la Loi sur les subventions
  - le cas échéant, adaptation des dispositions sur les subventions
  
- > **Examens des subventions spécifiques**
  - par le Contrôle fédéral des finances CDF
  - par le Contrôle parlementaire de l'administration CPA / Commissions de gestion CdG

# Défis et solutions possibles

- > **Manque de transparence**
  - Banque de données des subventions fédérales
- > **Déficits d'efficience et d'efficacité**
  - Procédures de mise en concurrence (aussi) pour les aides financières
- > **Part de subventions élevée dans les dépenses totales**
  - - subventions discrétionnaires au lieu de subventions liées à un besoin
  - application ciblée des restrictions budgétaires
- > **Mauvaises incitations**
  - - analyses d'impact de la législation
  - examen des subventions
- > **Dysfonctionnements (en particulier protection du climat / biodiversité)**
  - Exigence de développement durable dans la Loi sur les subventions (analogue à la Loi fédérale sur les marchés publics)

**Aides financières de l'Etat : plus  
d'efficacité et moins d'effets  
secondaires indésirables**

SCIENCE ET POLITIQUE

*à table!*



académies suisses  
des sciences